

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
16 octobre 2018
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	8	Sophie LEBOSSÉ
2	Sophie GRINEISER	9	Jean-Luc JOUANIGOT
3	Jean-Luc LECOMTE	10	Jean-Claude GUEZENNEC
4	Françoise COUTAND	11	Daniel BEAUDOUX
5	Dominique TIERCELIN	12	Frédérique PERBOST
6	Béatrice GALLET	13	Céline BESNARD
7	Michel FISSEAU	14	Sandrine CHANTHARASY

Absents: Eric HAMEAU, Thierry NICOLAS, Gaëtan LE GAC.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Marché de travaux PIGEON TP - Renonciation aux pénalités de retard,
- 2) Caution lors de la location du Grenier à sel,
- 3) Transfert de la compétence « école maternelle » à la commune,
- 4) Droit de préemption urbain,
- 5) Questions diverses.

MARCHÉ DE TRAVAUX PIGEON TP AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE ROUTE DE DREUX PÉNALITÉS DE RETARD

Un marché de travaux pour l'aménagement des accotements route de Dreux a été conclu avec la société PIGEON TP le 15 mai 2018.

L'ordre de service a été notifié à l'entreprise le 16 mai 2018.

L'acte d'engagement spécifie que les travaux devront être réalisés dans les 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service. Par conséquent, l'entreprise PIGEON TP aurait dû terminer les travaux le 16 juillet.

Le retard dans l'exécution du chantier donne lieu au paiement par l'entreprise de pénalités de retard.

Considérant que le retard pris sur le chantier n'est pas uniquement imputable à l'entreprise, Monsieur le Maire propose de renoncer aux pénalités de retard dues par l'entreprise telles que figurant dans le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de renoncer à réclamer des pénalités à l'entreprise PIGEON TP suite au retard dans l'exécution du marché de travaux « Aménagement entrée de ville route de Dreux (côté numéros pairs) ».

LOCATION DU GRENIER A SEL CAUTIONS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier les conditions de location du grenier à sel.

En effet, le montant de la caution n'est pas suffisamment élevé pour être efficace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à compter du 1^{er} janvier 2019 de fixer les cautions de la manière suivante :

Caution salle : 500 euros,

Caution ménage : 300 euros.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ÉCOLE MATERNELLE »

A compter du 1^{er} janvier 2019, la compétence école maternelle sera transférée à la commune de Brezolles.

Un transfert financier sera également réalisé :

150 444,26 euros pour le fonctionnement de l'école maternelle et 37 562,83 euros pour la cantine.

8 personnes rejoindront le personnel communal.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AC 251 - AC 400 -- 4 rue du Camp - 334 m²

AB 31 - 10 Place de la Halle - 101 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole privée immaculée de Damville

L'association de parents d'élèves sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention afin de participer financièrement aux actions organisées par l'association.

Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

Eglise de Brezolles

Un audit sur l'église Saint Nicolas va être effectué afin de lister les différents travaux qui doivent être réalisés. Une demande de conseil et de financement va être faite auprès des bâtiments de France.

Vœux 2019

La cérémonie des vœux aura lieu le 04 janvier 2019 à 19 heures. L'ensemble des habitants de Brezolles sont conviés à cette cérémonie.

FIAN Sandrine

Signale la grande qualité de la représentation théâtrale de la compagnie du spectacle de poche du 13 octobre.

JOUANIGOT Jean-Luc

Informe l'assemblée de l'organisation d'une exposition de peinture les 24 et 25 novembre prochains au patio.

La séance est levée à 21h45.